La Charte du Nageur

Définition :

La présente charte concerne l'engagement du nageur.

Engagement du club :

Le CMNDieppe s'engage à mettre à la disposition du nageur, les ressources matérielles et humaines nécessaire au respect des objectifs du nageur.

Engagement du nageur :

1) Discipline : - Observer un comportement en accord avec l'éthique et la moral sportive en tout temps et en toutes circonstances (entraînements, compétitions, représentations, etc.).

   - Prohiber toute consommation d'alcools, drogues, tabacs ou autres produits dopants quelconques.

   - Faire preuve de respect et de politesse envers le personnel fréquenté.

   - Respecter le règlement intérieur des établissements fréquentés.

   - Prévenir immédiatement son entraîneur en cas d'absence à un entraînement et/ou à une compétition.

2) Sportif : - Être licencié à la Fédération Française de Natation.

   - Être présent aux nombres d'entraînements fixés en début de saison.

   - Participer à toutes les compétitions, stages et déplacements définis par les entraîneurs du CMND.

   - Accepter toutes sélections départementales, régionales, interrégionales et nationales.

   - Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réussite sportive (hygiène de vie, organisation du temps, détermination, travailler dur, etc.)

   - Porter uniquement du matériel ARENA lors de toutes manifestations, photos de presse, podiums, etc.

Objectifs :

Les objectifs sont fixés en début de saison par l'entraîneur de chaque groupe en fonction des différents profils des nageurs. Le respect de l'entraînement, la rigueur dans son travail et l'attitude adopté durant toute la saison, seront les principaux facteurs de qui amèneront à la performance et donc à la réussite de vos objectifs.

Sanctions :

Tout manquement du présent contrat entraînera son annulation et conduira à une réorientation du nageur vers un autre groupe du CMND, ou dans un cas plus grave son exclusion temporaire, voir définitive.

Conclusion :

En conclusion, vos résultats sportifs dépendent du respect de ce contrat. En conséquence de quoi, vous devez vous organiser en fonction de celui-ci.

Le CMNDieppe, vous souhaite la meilleure saison sportive possible en compagnie de vos entraîneurs.

Signature des parents : Signature du nageur :

Signature de l'entraîneur : Signature du président :